Algérie: lourdes peines contre les Subsahariens accusés d'espionnage au profit d'Israël

17/02/2018 à 19h34

Peine capitale pour le cerveau présumé, 10 ans pour les autres. Au terme d'un procès éclair, dont l'accusation reposait essentiellement sur un registre au nom d'Israël, de lourdes condamnations ont été prononcées.

Un procès surprenant, en attendant l'appel. Il s'agit de celui de 7 clandestins subsahariens accusés par Alger d'espionnage au profit d'Israël. Ils ont été jugés, mercredi 14 février, par la Cour criminelle de Ghardaïa.

Tous les accusés ont été arrêtés sur les hauteurs de la vieille ville dans une maison en ruine, le 1er janvier 2016. Le groupe de 7 personnes, composé d'un Libérien d'origine libanaise, considéré comme le chef de file de la cellule, de 3 Maliens, de 2 Guinéens et d'un Ghanéen, selon reporters.dz, est accusé d'espionnage au profit d'Israël, constitution et organisation d'une bande criminelle portant atteinte à la sécurité nationale, impression, possession et diffusion de documents subversifs faisant l'apologie du terrorisme et appelant à l'atteinte à la sécurité de l'Etat, entrée et séjour illégal sur le territoire algérien et usurpation d'identité pour deux d'entre eux. Lors de l'annonce de la découverte de cette cellule, l'accusation parlait aussi d'Ethiopiens, Libyens, Nigérians et Kenyans qui ne figurent plus sur la liste des personnes jugées.

Les services de sécurité de Ghardaïa avaient également mentionné la saisie d'«un lot de matériel et de moyens de

communication très sophistiqués utilisés par les espions».

L'accusation repose sur un registre portant le nom d'«Israël», des grades militaires et des chiffres se rapportant à des collectes d'argent. Le principal accusé avait sur lui 400 euros et 14.000 dinars algériens (un peu plus de 100 euros) lors de son arrestation, un montant dérisoire pour un espion. Il a nié être le propriétaire du registre, devenu la principale pièce d'accusation.

Il a réfuté l'accusation et s'est rappelé, tout simplement, selon le site reporters.dz, avoir vu ce fameux registre entre les mains d'autre clandestin malien, Diarra Moussa, surnommé Génon Duke, qui s'est bizarrement évaporé et que les services algériens n'ont pu localiser. Tous les clandestins accusés ont annoncé avoir rencontré ce personnage, qui ressemble davantage à un «passeur» qui accueille et gère les migrants.

Un des accusés maliens, cité par reporters.dz, déclare l'avoir rencontré à la gare routière de Ghardaïa. «C'est lui qui m'a orienté vers cette maison abandonnée pour me reposer. Cinq heures plus tard, la police est arrivée et m'a arrêté en compagnie de 6 autres accusés. Moi, je n'ai rien fait et je ne connais aucun de ces gens-là. Je suis innocent», martèle-t-il. (…)

afrique.le360.ma